



Une demande de résiliation

Par **BAGDRAFF_old**, le **11/09/2007** à **10:51**

esque je peut resilier canal+ avant la date anniversaire etant depuis quinze ans chez eux

Par **Upsilon**, le **12/09/2007** à **14:03**

Le fait d'etre depuis 15 ans chez eux ne vous donne pas le droit de déroger au contrat signé .

S'il est stipulé dans le contrat que la date de résiliation devra s'opérer au jour de la date anniversaire, alors vous devrez attendre cette date.

Cordialement,

Upsilon.

Ps: Vous pouvez toujours demander un geste commercial pour un client fidèle, mais rien ne les oblige à accepter.